



## COMMISSION D'APPEL

Le 12 octobre 2021

PV n° 490

**Publication le 14/10/2021**

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

### CONVOCATION

#### **DOSSIER D'APPEL N° 01/2021-2022 :**

**Appel Disciplinaire du club de CHERAN et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline**

Match n° é23405995 – U20 D1 – du 22/09/2021 : CHERAN FC 1 – LAC BLEU 1

**Ce dossier sera étudié le jeudi 21 octobre 2021 à 19h00**

au siège du District 4 rue des Verchères 74108 VILLE LA GRAND

#### **Personnes convoquées :**

**Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant**

#### **L'arbitre de la rencontre :**

- M. M'BENGUE Cheikh

#### **Pour le club de CHERAN :**

- M. le Président du club ou son représentant
- M. GROS Raphael : Educateur
- M. DOSSIERGOSSAY Eros : Arbitre assistant
- M. DOSSIER Eric : Délégué
- M. POUS Matéo : Joueur
- M. CETIN Ihvan : Joueur

#### **Pour le club de LAC BLEU :**

- M. le Président du club ou son représentant
- M. FAVEYROLLES David : Educateur
- M. GOLLINET Julien : Arbitre assistant
- M. GIAMBONA Quentin : Joueur
- M. JOSSERAND Hugo : Joueur



*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF. Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives. Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amandé.*